

Département de Seine-et-Marne
Commune d'Othis

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté de fermeture au public du city stade du Parc de la mairie à Othis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212.2,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer le city stade du Parc de la mairie à Othis, pour la réfection de la pelouse du 03 mai 2021 au 18 mai 2021 inclus.

ARRETE

Article 1 : Le city stade du Parc de la mairie à Othis sera fermé du 03 mai 2021 au 18 mai 2021 inclus, pour la réfection de la pelouse.

Article 2 : Le présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le centre des Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- Police Municipale d'Othis
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable des Services Techniques

Fait à Othis, le 22 avril 2021

*Jean-Luc POLI
Conseiller Municipal délégué aux
Bâtiments et Espaces publics*

